



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Val-de-Travers « offre » sa piscine aux abonnés des Mélèzes

A l'instar des communes de Val-de-Ruz et de Saint-Imier, la commune de Val-de-Travers met gratuitement la piscine des Combes à disposition des abonnés des Mélèzes.



Suite aux dégâts causés à la piscine des Mélèzes de la Chaux-de-Fonds le 24 juillet dernier et à la fermeture anticipée de celle-ci pour la suite de cet été, la commune de Val-de-Travers a décidé d'étendre son soutien à la population des Montagnes neuchâteloises. Elle permet aux détenteurs d'un abonnement de la piscine des Mélèzes de bénéficier de la gratuité d'accès à la piscine en plein air des Combes à Boveresse, sur simple présentation de leur abonnement, et cela jusqu'à la fin de la saison, prévue le dimanche 3 septembre prochain. La mesure entre en vigueur dès le 2 août, selon des modalités à préciser.

Val-de-Travers, le 31 juillet 2023

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Christophe Calame
Président du Conseil communal

+41 79 173 61 41 | christophe.calame@ne.ch

● RÉFÉRENCE N° 469/34949 | PAGE 1|1



VAL-DE-TRAVERS.CH